

Compte-rendu du Conseil Municipal du 12 novembre 2013 à 20h30

Tous les membres du Conseil étaient présents sauf DILIGENT Bruno qui donne pouvoir à AUBERTEIN Régis, MARCHAL Jean-Pierre donne pouvoir à EIGELTHINGER Bernard et Chantal LANBLIN, absente excusée.

M. BOYER Fabrice est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du dernier conseil
 1. Modification convention Zumba
 2. Entrées et sorties du SDAA54
 3. Numérotation immeubles HERBECK et GRANDCLAUDE
 4. Tarif redevance assainissement 2014
 5. Affermage de l'eau (nouveau fermier)
- Questions diverses

COMPLEMENT A L'ORDRE DU JOUR :

6. Prix de l'eau 2014
7. Durée amortissement des travaux de l'assainissement collectif

Approbation du compte rendu du conseil précédent.

Le compte rendu est accepté à l'unanimité.

1. Modification de la convention Zumba (6.4 – Autres actes réglementaires)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des modifications ont été apportées à la convention de Zumba le 26/09/2013.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil décide d'accepter les modifications (ajout des articles 7 et 8).

2. Entrées et sorties du SDAA54 (8.8 – Environnement)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L5211-18, L5211-19 et L5211-20 qui définissent les modalités d'admission et de retrait des collectivités d'un syndicat,

Vu les statuts du SDAA 54,

Vu la délibération 17-2013 du SDAA 54 du 09 octobre 2013,

Après avoir pris connaissance des explications fournies par le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accepter:

- les demandes d'entrées dans le SDAA 54 de :

- **BEUVILLERS**

- **VACQUEVILLE**

- **VENEY**

- **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU SAINTOIS pour son nouveau périmètre** à savoir les 55 communes qui la compose (*Affracourt, Autrey-Madon, Bainville-aux-Miroirs, Benney, Bouzanville, Bralleville, Ceintrey, Chaouilley, Clérey-sur-Brénon, Crantenoy, Diarville, Dommarie-Eulmont, Etreval, Forcelles-Saint-Gorgon, Forcelles-sous-Gugney, Fraignes-en-Sainctois, Gerbécourt-et-Haplemont, Germonville, Goviller, Gripport, Gugney, Hammeville, Haroué, Houdelmont, Houdreville, Housseville, Jevoncourt, Laloëuf, Laneuveville-devant-Bayon, Lebeuville, Lemainville, Leménil-Mitry, Mangonville, Neuville-sur-Moselle, Ognéville, Omelmont, Ormes-et-Ville, Parey-Saint-Césaire, Praye, Quevilloncourt, Roville-devant-Bayon, Saint-Firmin, Saint-Remimont, Saxon-Sion, Tantonville, They-sous-Vaudémont, Thorey-Lyautey, Vaudémont, Vaudeville, Vaudigny, Vézelize, Vitrey, Voinémont, Vroncourt, Xirocourt*).

- les demandes de sortie du SDAA 54 de :

- **HAUSSONVILLE**

- **PUXIEUX**

- **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTES EN HAYE**

- **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU SAINTOIS pour son ancien périmètre** (*Affracourt, Autrey-Madon, Bainville-aux-Miroirs, Benney, Bouzanville, Ceintrey, Chaouilley, Clérey-sur-Brénon, Crantenoy, Diarville, Dommarie-Eulmont, Etreval, Forcelles-Saint-Gorgon, Forcelles-sous-Gugney, Fraignes-en-Sainctois, Gerbécourt-et-Haplemont, Germonville, Goviller, Gripport, Gugney, Hammeville, Haroué, Houdelmont, Houdreville, Housseville, Jevoncourt, Laloëuf, Laneuveville-devant-Bayon, Lemainville, Leménil-Mitry, Mangonville, Neuville-sur-Moselle, Ognéville, Omelmont, Ormes-et-Ville, Parey-Saint-Césaire, Praye, Quevilloncourt, Roville-devant-Bayon, Saint-Remimont, Saxon-Sion, Tantonville, They-sous-Vaudémont, Thorey-Lyautey, Vaudémont, Vaudeville, Vaudigny, Vézelize, Vitrey, Voinémont, Vroncourt, Xirocourt*).

3. Numérotation des immeubles de M. HERBECK et M. GRANDCLAUDE (8.4 – Aménagement du territoire)

Le Maire expose à l'assemblée que des demandes de numérotation de voirie concernant de nouvelles habitations ont été sollicitées.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'attribuer la numérotation suivante :

- **Rue de l'Etang**

- | | | |
|----------|------------------|------------------------------|
| - n° 13C | section XA n° 27 | Mle LHUILLIER Elodie |
| - n° 13A | section XA n° 24 | M. et Mme GRANDCLAUDE Samuel |
| - n° 13B | section XA n° 25 | terrain à vendre |

- **Rue de lunéville**

- | | | |
|---------|------------------|----------------------------|
| - N° 18 | section ZK n° 68 | M. et Mme HERBECK Jean-Luc |
|---------|------------------|----------------------------|

- de transmettre un arrêté de numérotage des immeubles concernés à toutes les administrations et au propriétaire concerné, afin de les informer de la numérotation de voirie des propriétés situées rue de l'Etang et rue de Lunéville.

4. Tarif redevance assainissement 2014 (7.2.2 – Autres taxes et redevances)

Le conseil décide de reporter sa décision à la prochaine réunion du conseil afin de bien déterminer le coût de l'amortissement des travaux.

5. Affermage de l'eau (nouveau fermier (1.2 – Délégations de service public)

La délégation du service public de l'adduction d'eau potable est à échéance, après une prolongation, au 31 décembre 2013 et prend donc fin à cette même date.

En application des articles L 1411-1 et suivants et R 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la mise en concurrence des candidats délégataires et à la négociation pour aboutir à la meilleur offre, la délégation de service public de l'adduction d'eau potable se faisant sur une durée de 10 ans à compter du 1^{er} janvier 2013.

Monsieur le Maire présente l'ensemble du déroulement de la procédure de consultation y incluant la phase de négociation qui s'est déroulée de juillet à octobre 2013.

Il indique qu'en fin de procédure, la commission a considéré que la proposition finale de l'entreprise SAUR était la plus intéressante à la fois pour les abonnés du service de l'eau potable et pour la commune en ce qui concerne le coût des éventuels travaux qui resteraient à sa charge.

Cette proposition est retenue par Monsieur le Maire qui la propose au débat.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'entériner le choix du délégataire, à savoir la société SAUR ;
- De donner à Monsieur le Maire tout pouvoir pour la signature de la convention de délégation et ses annexes.

COMPARATIF DES OFFRES

| Eléments de comparaison | SAUR | LYONNAISE DES EAUX | VEOLIA |
|--|--|---|---|
| Compte élémentaire d'exploitation | | | |
| Charges principales | | | |
| Personnel | 4 789,00 € | 3 756,00 € | 4 011,00 € |
| Eau | 9 026,55 € | 10 938,00 € | 11 560,00 € |
| Sous traitance matières divers | 1 828,71 € | 2 140,00 € | 1 110,00 € |
| Total des charges | 18 987,33 € | 20 371,00 € | 22 347,00 € |
| Produits d'exploitation | 18 826,00 € | 20 857,15 € | 21 602,00 € |
| Tarif aux abonnés | | | |
| Part fixe annuelle | 40,00 € | 45,00 € | 39,00 € |
| Part proportionnelle | 0,9800 € | 1,1800 € | 0,9900 € |
| dont R1 | 0,7903 € | 0,6687 € | 0,7158 € |
| dont R2 | 0,1897 € | 0,5113 € | 0,2742 € |
| Révision de prix sur R2 | 1,0166 | 1,0140 | 1,0170 |
| Facture annuelle avec 120 m ³ | 157,60 € | 186,60 € | 157,80 € |
| Etude comparative en application du bordereau en € H.T. | | | |
| Branchement compteur DN 15 | 1 579,80 € | 1 624,88 € | 1 793,14 € |
| Branchement compteur DN 20 | 1 632,50 € | 1 652,27 € | ? |
| Remarque | Coût annuel pour l'abonné le moins élevé, coût des branchements les plus faibles, révision de prix sur R2 correcte | Répartition R1/R2 calculée sur la base de la formule de révision de prix donc révision de prix sur R2 douteuse... | Coût annuel pour l'abonné correct, coût des branchements mal renseignés mais élevé, révision du R2 correcte |

6. Prix de l'eau 2014 (7.2.2 – Autres taxes et redevances)

M. le Maire propose de maintenir la part fixe et le tarif au m3 de la surtaxe communale pour l'année 2014 soit :

- Part fixe : 8,50 €
- Tarif au m3 : 0,63 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

7. Durée de l'amortissement des travaux d'assainissement collectif (7.10 – Divers)

M. le Maire informe le conseil municipal que les travaux d'assainissement sont terminés et qu'il faut à présent amortir ces travaux.

Le Maire propose de fixer les durées suivantes :

- Travaux réseaux : 60 ans
- Travaux ouvrages : 80 ans

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Questions diverses

- Monsieur le Maire explique que les velux de la salle communale ont été changés pour cause de fuites importantes.
- Explications de l'évolution des travaux de trottoirs sur la RD70

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10.